MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

7ème année Nº 27 STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

/ INFORMATIONS POMMES DE TERRE Nº 3 /

29 Juin 1959.

Les pluies extrêmement abondantes qui nous sont signalées aux dates du 26 et 27 juin, par les postes d'observations de l'Aveyron et de la Lozère, ont "lavé" le traitement exécuté d'après notre avis du 19 juin.

En conséquence, réaliser une nouvelle protection des plantes en utilisant :

Produits homologués :

- bouillie bordelaise ou bourguignonne
- sulfate basique de cuivre
- oxychlorure de cuivre
- oxydes cuivreux.

Produits bénéficiant d'une autorisation provisoire de vente :

- Phaltane
- Zinèbe
- Cuprèbe
- Association Zinèbe cuivre
- Association Zirame cuivre

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16, rue de la République à MONTPELLIER.
Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.